



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 101825

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur le niveau de l'inflation à La Réunion. En effet, alors que le pouvoir d'achat n'a cessé de se dégrader dans les départements d'outre-mer (DOM) en général et à La Réunion en particulier, la tendance inflationniste constatée dans ce département affecte durement les ménages les plus modestes. Ainsi, en 2010, l'inflation hors tabac a été de + 2,2 % selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). La principale hausse concerne le secteur des transports et communications (+ 7,3 %) en raison de la hausse saisonnière des tarifs des transports aériens. Face à cette situation, il souhaite connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour contenir la tendance de l'inflation à La Réunion.

Texte de la réponse

Conscient de l'impact négatif de l'inflation sur le pouvoir d'achat des Réunionnais, le ministère de l'outre-mer a pris plusieurs mesures en vue de mieux contrôler l'évolution des prix et de lutter contre l'inflation dans le cadre du comité interministériel de novembre 2009, notamment en renforçant la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Ainsi que l'a relevé l'honorable parlementaire, les prix ont effectivement progressé de 2,5 % entre le premier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011. Les prix de l'énergie (+ 14,3 %), notamment ceux des produits pétroliers (+ 18,4 %), dont le cours est fixé sur le marché international, contribuent fortement à cette augmentation. Pour autant, l'indice des prix à la consommation s'est stabilisé entre décembre 2010 et mars 2011, (+ 0,1 %). La contraction des prix des services (- 1,4 %) et des produits manufacturés (- 1,0 %) compense l'augmentation des prix de l'énergie (+ 5,1 %) et de l'alimentation (+ 3 %). L'évolution des prix est fortement corrélée au renforcement de la concurrence dans le secteur de la distribution. Sur ce point, le Gouvernement entend poursuivre la politique déjà mise en oeuvre de développement des filières locales de production. C'est d'ailleurs la mission principale du commissaire au Gouvernement endogène pour l'océan Indien installé le 23 novembre 2009. Par ailleurs, le groupement d'intervention régional (GIR) Concurrence de La Réunion est opérationnel depuis le 15 mars 2010. Il regroupe, outre les services de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes, la direction des services fiscaux, la direction régionale des douanes, la direction des services vétérinaires et la direction du travail et de l'emploi. Depuis sa mise en place, le GIR Concurrence a diligenté une douzaine d'enquêtes, notamment sur les pratiques commerciales de la grande distribution et les relations avec les fournisseurs, les délais de paiement entre professionnels dans différents secteurs et plusieurs recherches d'indices de pratiques anticoncurrentielles. D'autres enquêtes relatives au fonctionnement de la concurrence sont programmées ou en cours. Enfin, une nouvelle initiative locale, née du travail commun entre les services de l'État et les producteurs de viande et de lait de La Réunion, a été mise en place à la fin du mois de janvier 2011, le projet Défi, dont l'objectif est la baisse des prix des produits issus de 4 filières (boeuf, porc, volaille et produits laitiers) de 8 à 20 %, et de créer 1 600 emplois sur dix ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101825

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2184

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9212